

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**COMPTE-RENDU DE SEANCE**

**Séance du 24 Septembre 2021 à 20 heures, salle du conseil**

**Présents** : Mme BACQ Mélanie, M. BOUTELIER Daniel, M. CARION Benoit, M. CLAISSE Thomas, Mme DECAUX Brigitte, M. DELATTE Guillaume, M. DERET Cédric, M. DOMAS Jacques, M. FAURE Jean, Mme GILLERON Joselyne, Mme GUILLAUMON Marie, Mme LODATO Nathalie, M. PIERART Philippe, Mme WITASSE Catherine.

**Procuration(s)** : - Mme GALET Amélie donne procuration à M. FAURE Jean, M. LEBRIEZ Louis donne procuration à Mme GILLERON Joselyne

**Excusé(s)** : - Mme GALET Amélie, M. LEBRIEZ Louis

**Secrétaire de séance** : M. DOMAS Jacques

**Président de séance** : M. FAURE Jean

**0 – Lecture du procès-verbal de la séance du 9 juillet 2021**

Pas d'observation formulée sur le PV qui est signé.

VOTE : Adopté à l'unanimité

**1 – Proposition de liste pour la Commission Communale des Impôts directs**

M. Le Maire propose une liste de 24 noms.

Mme GILLERON Joselyne, M. BOUTELIER Daniel, M. CARPENTIER Hubert, Mme PIAZZA Anna, M. DOMAS Jacques, Mme DECAUX Brigitte, M. FROMENT Yves, Mme DERVAUX Catherine, M. DELFANNE Dominique, M. POTIEZ Bernard, M. DERET Cedric, Mme LODATO Nathalie, Mme ALLARD Virginie, M. DELATTE Guillaume, M. WAUTIER Denis, Mme WITASSE Catherine, M. COUTELIER Claude, M. CARION Benoit, Mme BACQ Mélanie, M. FANTIN Guy, M. LANSIAUX Didier, Mme GALET Amélie, M. PIERART Philippe, M. LEBRIEZ Louis

VOTE : Adopté à l'unanimité

**2 – Constitution des différentes commissions de la CCPS**

**Patrimoine et communication institutionnelle** : Mme DECAUX Brigitte, M. FAURE Jean et Mme GALET Amélie

**Action sociale – Enfance** : Mme BACQ Mélanie et Mme WITASSE Catherine

**Urbanisme – Environnement – Cadre de vie** : M. DELATTE Guillaume, M. PIERART Philippe, M. DOMAS Jacques, M. LEBRIEZ Louis

Mutualisation – Ressources humaines : Mme GILLERON Joselyne et M. BOUTELIER Daniel

Finances : M. DOMAS Jacques

Déchets : M. BOUTELIER Daniel et M. PIERART Philippe

Culture – Bibliothèque – Conservatoire : M. DOMAS Jacques, M. FAURE Jean et Mme LODATO Nathalie

Action sociale – Adultes – Séniors : Mme LODATO Nathalie, Mme GILLERON Joselyne, Mme BACQ Mélanie et Mme DECAUX Brigitte

B. Carion demande s'il y a une commission Développement Economique. Renseignement sera pris auprès de la CCPS. Si tel est le cas, M. CARION Benoit, Mme GUILLAUMON Marie et Mme GILLERON Joselyne souhaitent intégrer cette commission.

La constitution des commissions pour la CCPS est proposée au vote.

VOTE : Adopté à l'unanimité

### **3- Commission extra-communale des affaires sociales**

Cette commission sera composée de la commission municipale des affaires sociales, et d'une liste de membres non élus.

Proposition de liste de membres non élus :

Annie Faure, Corine Ledrole, Catherine Dervaux, Maryse Descamd, Arlette Desespringale, Virginie Bacq, Christel Grattepanche, Gérard Dworzynski, Bernard Potiez, Anna Piazza.

VOTE : Adopté à l'unanimité

### **4 – Règlement intérieur du Conseil Municipal**

M. Le Maire présente le règlement intérieur que chaque conseiller a reçu au préalable et demande s'il y a des questions.

M. Guillaumon demande des précisions concernant l'article 3 et le nombre de pages de la prochaine lettre d'information. M. Le Maire précise que ce sera probablement un format A3 et que, dans ce cas, un cadre de 400 caractères sera réservé aux élus de la minorité.

Précision : pour le bulletin municipal publié en début d'année, les articles rédigés par les différentes associations n'entrent pas en ligne de compte pour le calcul de l'espace d'expression réservé à la minorité.

B. Carion demande s'il est possible de transmettre les dossiers par mail avec la convocation. Cette précision sera rajoutée à l'article 7.

C. Witasse tient à insister sur la bonne application de l'article 10 car lors d'un précédent conseil, des enregistrements ont été réalisés sans que la personne ayant enregistré ne prévienne l'assemblée.

M. Le Maire propose donc au vote le règlement intérieur avec la modification actée de l'article 7.

VOTE : Adopté à l'unanimité

## **5 – Vote des subventions aux associations**

Les subventions pour l'année 2021 discutées lors de la dernière commission finances sont les suivantes :

- 3000€ pour le comité des fêtes => VOTE : Adopté à la majorité (Pour : 14), M. Guillaumon n'ayant pas pris part au vote,
- 350€ pour l'Association des Parents d'Elèves => VOTE : Adopté à l'unanimité,
- 150€ pour la chorale Vendégeoise => VOTE : Adopté à l'unanimité,
- 100€ pour la mini school => VOTE : Adopté à l'unanimité,
- 150€ pour l'association « Partage – savoirs faire => VOTE : Adopté à la majorité (Pour : 14), G. Delatte n'ayant pas pris part au vote,
- 2000€ pour l'ASVE Football => VOTE : Adopté à la majorité (Pour : 14), B. Carion n'ayant pas pris part au vote,
- 600€ pour l'ASVE Volley => VOTE : Adopté à l'unanimité,
- 300€ pour les Dynamites => VOTE : Adopté à l'unanimité,
- 200€ pour le Karaté => VOTE : Adopté à l'unanimité,
- 150€ pour la rando de l'Ecaillon => VOTE : Adopté à l'unanimité,
- 150€ pour les volants de l'Ecaillon => VOTE : Adopté à l'unanimité,
- 200€ pour les Disciples de Saint Pierre VOTE : Adopté à la majorité (Pour : 14), C. Deret n'ayant pas pris part au vote,
- 250€ pour la société de chasse => VOTE : Adopté à l'unanimité,
- 200€ Pour Vendégies Nature => VOTE : Adopté à l'unanimité,
- Pas de subvention accordée aux abeilles de l'écaillon : Adopté à la majorité (Pour : 12, Contre : 3).

M. Guillaumon trouve dommage de ne pas accorder de subvention à l'association les abeilles de l'écaillon car elle pourrait gérer les essaims dans le village. Pourquoi ne pas établir une convention de partenariat ?

M. Le Maire va réfléchir à cette proposition.

## **6 – Décision modificative au budget primitif**

1 : Transfert de 840 euros du chapitre 22 au chapitre 2116

Aucun crédit n'étant prévu au 2116, nous ne pouvons régler la facture pour la pose de 2 cavurnes 840€ TTC. Il est proposé de voter le transfert des crédits.

Vote : adopté à l'unanimité.

2 : Ajout de la somme de 55 369,27€ au 1641.

Une écriture concernant le chapitre 1641, pour le capital de l'emprunt est manquante au Budget Primitif.

La Direction Générale des Finances Publiques nous invite à ajouter la somme de 55 369,27€.

Vote : adopté à la majorité (12 pour, 3 abstentions)

3 : Transfert de 28277,61€ du chapitre 23 au chapitre 21.

Afin de conserver la section d'investissement à l'équilibre, il est proposé de déplacer 28 277,61€ de la section de fonctionnement, à la section d'investissement.

Vote : adopté à la majorité (12 pour, 3 abstentions)

### **7 – Objets publicitaires pour la commune**

Des exemples de goodies sont montrés aux conseillers sur photos avec les prix associés (porte-clef, médailles...).

Après discussion, il semble que l'achat de 100 porte-clefs pourrait être envisagé. Ces porte-clefs pourraient être offerts à certaines occasions ou vendus.

PAS DE VOTE

### **8 – Modification des statuts du SIDEC**

VOTE : Adopté à l'unanimité

### **9 – Adoption des travaux de l'école (Subvention DSIL)**

Une modification du devis proposé par l'entreprise Distrib Elect est consultée en séance. Ce devis concerne le lot électricité pour les deux classes maternelles actuelles et la classe de CP actuelle. Une augmentation de 2000€ est à prévoir en raison du coût de la matière qui a augmenté. Le total du nouveau devis est de 12 943,86€ TTC. La subvention DSIL est de 80%.

B. Carion fait remarquer que les prises réseau ainsi que les câbles informatiques n'apparaissent pas dans ce devis.

Un nouveau devis va être demandé pour intégrer tout ce qui concerne l'informatique.

Il est précisé qu'il ne faut pas trop tarder pour statuer car la subvention a été initialement demandée en début d'année.

M. Le Maire en profite pour faire une mise point sur le chantier des trois nouvelles classes qui est au point mort car certaines entreprises ne se bousculent pas pour venir terminer les travaux. L'architecte a été relancé pour débloquer la situation.

PAS DE VOTE

### **10 – Adoption de la proposition de Département pour la signalisation horizontale**

VOTE : Adopté à l'unanimité

### **11 – Adoption de la proposition du SIDEN-SIAN pour le retrait de plusieurs communes**

B. Carion fait remarquer que certaines communes décident de quitter le SIDEN-SIAN après avoir fait leurs travaux, ce qui fait peser une charge plus lourde aux communes qui restent.

VOTE : Pour : 7, Contre : 8.

### **12 – Avenant pour le projet de l'école**

Il s'agit d'un avenant datant de 2020, d'un montant de 2100€ qui n'avait pas été pris en compte.

M. Le Maire en profite pour souligner la qualité du travail de M. OLLIVIER qui, par son expertise, a été d'une aide précieuse.

VOTE : Adopté à la majorité (Pour : 14, Abstention : 1).

### **13 – Plaques funéraires pour l'Association des Anciens Combattants**

Il est demandé de valider l'achat de 7 plaques à l'attention de nos anciens combattants.

VOTE : Adopté à l'unanimité

### **14 – Questions diverses**

- Question de C. DERET sur l'affaissement de la chaussée rue de Sommaing. De plus l'arrêté municipal semble erroné. => Réponse de M. Le Maire : Ces travaux sont de la responsabilité du Département. Comme cela a été précisé sur panneapocket, suite aux forages effectués, les premiers résultats sont attendus le 4 octobre. Les travaux devraient alors être engagés.
- Question de C. DERET sur la pénurie de médecin. Peut-on solliciter l'aide de la CCPS sur ce point ? => Réponse de M. Le Maire : la question a déjà été étudiée mais aucun médecin n'est disponible pour venir s'installer à Vendegies. Par ailleurs, même s'il s'en trouvait un, cela coûterait une véritable fortune à la commune, étant donné le pont d'or qu'il faudrait lui faire pour l'attirer. La CCPS, quant à elle, ne peut pas nous aider sur ce point.
- B. Carion fait remarquer qu'il y a beaucoup d'offres d'emploi sur la page facebook « Au fil du Lonny » et qu'il est difficile de retrouver les informations importantes. => M. Le Maire s'est fait la même réflexion et cela va être signalé à la personne qui gère la page.
- B. Carion fait remarquer qu'il manque le panneau stop au niveau de Poirette => D. Boutelier confirme que le panneau sera remplacé par les employés (il était tombé)
- M. Le Maire précise qu'une personne en contrat aidé a été embauché pour renforcer l'équipe des espaces verts.
- B. Carion demande combien il y a de femmes travaillant en lien avec l'accueil périscolaire qui touchent une rémunération => Réponse 5 dont 3 diplômés. J. Gilleron précise qu'il y a actuellement 40 inscrits à la garderie du soir et deux services pour la cantine à 46 et 39 couverts pour un service max de 48 couverts !
- M. Le Maire évoque les faits de vandalisme au niveau du recoin de la salle des sports. La mise en place d'une caméra pourrait être une possibilité pour dissuader les éventuels vandales.
- Une houx maraîchère a été achetée par la commune (400€), ce qui devrait permettre un gain de temps pour nettoyer le village des mauvaises herbes.

- Nom de l'école : Le nom d'Yvon Bourrel a déjà été proposé par M. Le Maire. Il s'agit d'un compositeur français renommé qui est né à Vendegies en 1932. M. Le Maire demande si il y a d'autres propositions. C. Deret propose d'ouvrir la consultation aux usagers de l'école. M Le Maire est tout à fait d'accord et veut même l'étendre à toute la population.
- Autre projet que M. Le Maire porte à la réflexion du conseil municipal le sujet concernant le jardin du souvenir. Des devis vont être demandés pour un réaménagement de ce jardin. Un premier a déjà été reçu et M. Le Maire expose brièvement ce qui est proposé.
- Aide aux devoirs : M. Le Maire précise qu'il a reçu M. Servoin pour en discuter. Cette aide s'adresserait dans un premier temps aux élèves de CM1 et de CM2, les lundis et jeudis de 16h45 à 17h30. Elle ne concernerait que les enfants inscrits à la garderie qui seraient volontaires. Elle serait assurée par un enseignant à la retraite et une autre personne.
- Autre sujet : La commune a dû verser 2100€ de salaire non perçu à Stéphanie Aulner, ancienne agent d'accueil licenciée à tort par l'ancienne municipalité, contrainte ensuite de la réintégrer par un jugement du tribunal administratif.
- 12 radiateurs électriques sont défectueux dans la salle des sports : des devis sont en cours. Des radiateurs à économie d'énergie permettraient d'avoir une subvention. Attention à l'emplacement de ces radiateurs car certains étaient mal placés initialement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h50.